Envoyé en préfecture le 29/07/2022
Reçu en préfecture le 29/07/2022
Affiché le
ID : 045-214500290-20220719-D202232-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
🖷 02.38.35.86.57
beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022 - 32

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

Date de la convocation	
12 juillet 2022	
Date d'affichage de la convocation	
12 juillet 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE – RÉSILIATION SANS INDEMNISATION

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du centre bourg élaboré par le Cabinet RAGEY – Géomètre Expert à Gien – dans le cadre de l'opération intercommunale « Cœur de Village ».

Il rappelle que cet avant-projet a été approuvé le 27 novembre 2009 par délibération n° 09.11.12 et a été découpé en trois phases.

L'ensemble du projet ayant reçu l'accord de la Région, il avait été proposé de procéder à une mise en concurrence par procédure adaptée afin de confier la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ce projet à un cabinet spécialisé.

Suite à cet avant-projet, un marché avait été signé le 15/02/2012 avec les entreprises EUROVIA CENTRE LOIRE et DECHERF.

Suite à la remise du nouvel avant-projet de la dernière phase des travaux « Cœur de Village » de la rue de la Poste jusqu'au monument aux morts, il s'avère que le projet ne correspond plus aux conditions du marché de 2012. Le périmètre est différent selon des exigences supplémentaires imposées par l'Architecte des Bâtiments de France et il serait donc nécessaire de réajuster les tarifs de 2012. L'étendue et le montant de ces travaux est de nature à bouleverser l'économie du marché.
Au vu de tous ces éléments, il convient, avant de programmer une nouvelle opération, de mettre fin au marché de 2012. Cette décision ne donne lieu à aucune indemnité.

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à dénoncer le marché « Cœur de Village », sans indemnité.
- Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire,

Hervé JACQUIER

Scanned with CamScanner